

- ## Le zonage en chiffres

Le document en vigueur

Les risques naturels et technologiques à Coutras

Dernière décision au Journal officiel

Phénomène naturel

Publié au Journal officiel le

Motivation de la décision

L'arrêté sur Légifrance

État de catastrophe naturelle non reconnu

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

18 mars 2026

L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs, et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU-i, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN — ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes, Licence Ouverte (Egalim) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://mairie.saint-jean-de-la-rue.fr/urbanisme/urbanisme-communal>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Les données d'urbanisme mises à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fixe les règles applicables pour votre terrain. Ce site n'est pas affilié à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Coutras : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Rupture de barrage
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	25 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	9 février 2026
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue
Plans de prévention des risques naturels approuvés	1 plan
Risques couverts par ces plans	Inondation
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UB, UBb, UBp, UCb, UDa, UDb, UE, UEgv, UHa, UHb, UX, UXy, UY
Nomenclature des zones à urbaniser	1AUHc, 1AUHe, 1AUXy, 1AUXy1, 2AU

Situation administrative

Code INSEE	33138
Code postal	33230
Intercommunalité	CA du Libournais
Département	Gironde
Région	Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	293 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	293 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	293 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Les Peintures (2,6 km)	146 zones
Abzac (3,8 km)	116 zones
Saint-Médard-de-Guizières (3,9 km)	144 zones
Le Fieu (5,2 km)	87 zones
Camps-sur-l'Isle (5,8 km)	81 zones
Chamadelle (6,4 km)	110 zones
Lagorce (6,5 km)	132 zones
Guîtres (6,6 km)	67 zones
Sablons (6,7 km)	76 zones
Saint-Sauveur-de-Puynormand (7,4 km)	43 zones
Les Églisottes-et-Chalaures (7,7 km)	111 zones
Porchères (7,9 km)	86 zones
Saint-Seurin-sur-l'Isle (8,3 km)	122 zones
Saint-Denis-de-Pile (8,7 km)	285 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/coutras-33138>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Coutras : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Bayas (9,0 km)	39 zones
Saint-Martin-de-Laye (10,1 km)	53 zones
Puynormand (10,1 km)	49 zones
Bonzac (10,3 km)	52 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/coutras-33138>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.